

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRANCHER, Maire.

Présents : M. Christian GRANCHER, Mme Denise PAILLETTE, M. Richard LANGLOIS, Mme Bénédicte HANIN, M. Christian HEROUARD, Mmes Agnès CAREL, Chantal DEPERROIS, Maryline LEROUX, Marie-Odile PILLON, MM. Bernard PIT, René PREUD'HOMME, Hervé TRANCHAND.

Absent excusé : M. David TIERFOIN donnant pouvoir à M. Christian GRANCHER.

Absents : Mme Catherine RAINEAU et Monsieur Pascal HAUCHARD.

- ORDRE DU JOUR -

1/ SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de l'un des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal désignent Madame Chantal DEPERROIS secrétaire de séance.

2/ PROCES-VERBAL DE SEANCE - ADOPTION

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2017.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter le procès-verbal de la séance 26 septembre 2017. Le registre est signé par tous les membres présents.

3/ CHEMIN DES ECOLIERS 2^{ème} TRANCHE – AVENANT N° 1

Dans le cadre des travaux de la 2^{ème} tranche du Chemin des écoliers, Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 présenté par la Société Bordelaise de Travaux.

Cependant, les membres du Conseil Municipal souhaitent plus de détails sur les travaux effectués. Ce dossier sera revu lors du prochain Conseil Municipal.

4/ DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir au budget les crédits nécessaires pour régler les études préalables et les honoraires de

l'architecte pour la réhabilitation de l'ancienne Mairie/Ecole, ainsi que le remplacement de la chaudière de l'école.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de prendre la décision modificative suivante :

- compte 2313-16 D	- 4.000,00 €
- compte 21318-14 D	- 5.000,00 €
- compte 022 D	- 25.000,00 €
- compte 023 D	+ 25.000,00 €
- compte 021 R	+ 25.000,00 €
- compte 21312-10 D	+ 10.000,00 €
- compte 2313-17 D	+ 24.000,00 €

5/ ANNULATION DE CONTRATS ET CREATION DE NOUVEAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que deux contrats de recrutement de personnel comportent une erreur de formulation, qui entraîne la non-conformité des dits contrats. Aussi, il convient de les annuler et de créer deux nouveaux contrats, en conformité avec les textes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition et décident :

- d'annuler les 2 contrats concernés au 31 octobre 2017,
- de créer 2 nouveaux contrats au 1^{er} novembre 2017.

6/ ELARGISSEMENT DE LA RUE DE LA PLAINE DE ST JOUIN - TERRAIN DES CONSORTS DESJARDINS – ACQUISITION D'UNE PARCELLE - AUTORISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'élargissement de la rue de la Plaine de Saint Jouin, pour faciliter la circulation.

Pour ce faire, il serait nécessaire d'acquérir la parcelle AC n° 79 appartenant à M. et Mme Michel DESJARDINS, d'environ 115 m², proposée pour l'euro symbolique.

Madame Agnès CAREL, fille des propriétaires, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- acceptent cette acquisition au prix d'un euro symbolique,
- décident que les frais de notaire seront à la charge de la Commune,
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette vente.

7/ GROUPE SCOLAIRE « YANN ARTHUS-BERTRAND » - ATTRIBUTION D'UN NOM AUX BATIMENTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 26 septembre dernier, il a été proposé de nommer les bâtiments de l'école pour en faciliter la désignation.

Chaque membre présent fait part de propositions. Le Conseil Municipal se donne le temps de réfléchir et prendra la décision lors du prochain Conseil Municipal.

8/ FOOTBALL CLUB DU LITTORAL – MUTUALISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - CONVENTIONS – SIGNATURE - AUTORISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis de nombreuses années, le Football Club du Littoral regroupe les communes de CAUVILLE-SUR-MER, HEUQUEVILLE et SAINT-JOUIN-BRUNEVAL.

Cependant, le terrain de CAUVILLE-SUR-MER étant vieillissant, il ne répond plus totalement aux attentes du Club. Aussi, en accord avec les dirigeants du Club, il a été décidé que CAUVILLE-SUR-MER ne mettrait plus ses équipements (terrain et vestiaires) à disposition du Club.

Après diverses négociations entre les 3 communes pour la mutualisation des équipements, il s'avère qu'HEUQUEVILLE ne souhaite pas y donner suite. La Commune de FONTENAY, ayant les équipements adéquats et libres, accepte de mutualiser avec CAUVILLE-SUR-MER et SAINT-JOUIN-BRUNEVAL.

Monsieur le Maire propose donc les conventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer les conventions les communes concernées.

9/QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements pour les mariages de :
 - Madame Amélie TIERFOIN et Monsieur Engin ERDOGAN
 - Madame Gwendoline REMONT et Monsieur Tristan FIQUET
- ⇒ Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements pour les noces d'or de Monsieur et Madame NASILLSKI.
- ⇒ Remplacement au service administratif : Monsieur le Maire fait part du départ de Madame Sophie BECQUET et de son remplacement par Madame Amandine PHILIPPE.
- ⇒ Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie/école : les dossiers sont en cours. La pose de la cloison mobile et du lino dans le préau est prévue entre le 18 et le 22 décembre 2017. Le déménagement des 2 classes vers le préau se fera entre le 2 et le 5 janvier 2018. L'école de musique procédera au déménagement de son matériel vers la salle Sainte Agnès dès que possible.
- ⇒ Monsieur le Maire remercie chaleureusement les Adjoints, les conseillers municipaux bénévoles et le personnel du service technique pour leur aide précieuse lors de la démolition du garage de l'école et le montage du préau provisoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Cauville-sur-Mer. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CAUVILLE-SUR-MER' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the number '76930' in the center. Overlaid on the stamp is a blue ink signature.